

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation en République démocratique du Congo - Affaire *Le Procureur c. Thomas*
4 *Lubanga Dyilo* - n° ICC-01/04-01/06
5 Procès
6 Audience publique
7 Mardi 9 février 2010
8 L'audience est présidée par le juge Fulford
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 32*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour.
14 Madame Samson, Il y a une rumeur qui nous a atteints selon laquelle il se pourrait
15 qu'il y ait une requête émanant du Procureur.
16 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président, c'est exact.
17 Le Procureur souhaiterait avoir une petite suspension après l'interrogatoire principal
18 du prochain témoin. La raison de cette demande, c'est que la Défense a remis au
19 Procureur des informations supplémentaires sur lesquelles le témoin va déposer. On
20 a reçu cela hier, nuit, après 18 h.
21 Le Procureur est reconnaissant pour cette information, mais voudrait avoir
22 suffisamment de temps après l'interrogatoire principal de ce témoin pour pouvoir
23 bien se préparer, et afin... Je reprends.
24 Le temps que demande le Procureur, cela sera pendant la durée d'aujourd'hui, parce
25 que selon le programme, le témoin devra déposer pendant cinq heures, peut-être

1 moins que ça. Et le Procureur voudrait qu'on lui accorde le reste de la journée, si la
2 Chambre le souhaite... l'autorise pour tenir compte de ce que le témoin a dit et
3 commencer son contre-interrogatoire demain matin.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Eh bien, Madame
5 Samson, je suis sur le point de perdre ma voix ; donc, vous pourrez alors, de manière
6 fortuite, saisir cette occasion, et nous pourrons, à ce moment-là, faire droit à votre
7 requête. Nous verrons où est-ce que nous irons, comment les choses vont se dérouler.
8 Et quoi qu'il en soit, nous allons faire droit à votre demande. Nous comprenons
9 parfaitement.

10 Très bien. Je vous remercie.

11 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre
13 que le prochain témoin aura besoin d'aide pour pouvoir prêter serment. Nous allons
14 par conséquent, dans un instant, décréter le huis clos pour qu'il puisse descendre au
15 prétoire.

16 Une question qui est liée ou en relation à cela, c'est ceci : Maître Desalliers, lorsque je
17 regardais le courriel qui nous a été envoyé par M^{me} Buteau, qui nous avertissait de la
18 question, je ne sais pas si le Procureur et tout représentant légal concerné a été joint
19 en ampliation. Parce qu'il y a eu un moment, hier, où M^{me} Samson a présenté des
20 documents, et il lui est apparu qu'avec le témoin précédent, il se pourrait qu'elle n'ait
21 pas reçu les... les indications selon laquelle le témoin avait des difficultés pour lire.
22 Peut-être que j'ai pas bien saisi les noms qui ont été copiés, auxquels ce courriel a été
23 copié dans le courriel, mais il faudrait s'assurer que, dans l'avenir, ce n'est pas
24 simplement en la Chambre ou l'Unité des victimes et des témoins qui reçoit une telle
25 information, mais le Procureur ainsi que les représentants légaux des victimes

1 concernés, pour nous assurer de ne pas mettre le témoin... les témoins dans des
2 situations embarrassantes lorsqu'on leur demande de lire des documents alors qu'ils
3 ne sont pas en mesure de le faire.

4 M^e DESALLIERS : Très bien, Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie
6 infiniment.

7 Y a-t-il autre chose avant qu'on ne fasse entrer le témoin ? Non ? Très bien.

8 Alors, j'assume alors... Enfin, je prends du... Je pars « sur » le principe que, Maître
9 Desalliers, il n'y a plus d'autres mesures de protection concernant les dépositions... la
10 déposition de ce témoin ?

11 M^e DESALLIERS : Non, Monsieur le Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie. Je
13 voudrais bien m'assurer que les choses étaient cela, Maître Desalliers.

14 Huis clos, s'il vous plaît.

15 Je vais demander également à l'interprète de bien vouloir se présenter au prétoire.

16 Et je demanderai également qu'on fasse entrer le témoin.

17 **(Passage en audience à huis clos à 9 h 37)* Reclassifié en audience publique

18 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos, Monsieur le Président.

19 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

20 (*L'interprète est introduit au prétoire*)

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Audience publique,
22 s'il vous plaît.

23 (*Passage en audience publique à 9 h 38*)

24 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique,
25 Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour, Monsieur
2 le témoin.

3 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) : Bonjour.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vais vous
5 demander de ne pas être nerveux, de ne pas vous inquiéter à propos de la déposition
6 que vous allez faire et du temps que vous allez passer, ici, au prétoire.

7 Le conseil de la Défense, M^e Desalliers, M^e Mabille, et les autres, ainsi que les juges,
8 vont s'assurer que vous soyez traité correctement. Ne vous inquiétez pas.

9 Si, à un moment donné, il y a des choses que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à
10 le dire directement, et quand bien même nous allons observer de nombreuses
11 suspensions pendant votre témoignage, si à un moment donné, vous souhaitez
12 quitter la salle, vous n'avez qu'à simplement me le demander et nous allons
13 suspendre immédiatement.

14 Je vais vous demander également de vous... de maintenir votre voix de manière
15 audible, parce que si vous parlez trop doucement, on n'entendra pas ce que vous
16 dites. Et je vais vous demander également de ne pas parler trop vite, parce que tout
17 ce que vous dites est interprété, et tout ceci est enregistré et consigné par des
18 sténotypistes.

19 Dans un instant, je vais vous demander de prêter serment, et ce qui va se passer, c'est
20 que le monsieur qui est assis juste à côté de vous va vous lire quelques mots qui
21 figurent sur une carte, et à chaque fois qu'il s'arrête, je vais vous demander de
22 répéter ce qu'il vient juste de vous dire. Et ainsi, vous aurez eu l'occasion de prêter
23 serment, de dire la vérité.

24 Très bien. Avec l'assistance de l'interprète, est-ce que le témoin peut avoir la carte, si
25 cela n'est pas déjà fait, et est-ce que l'huissier peut s'assurer que c'est la carte idoine

1 que le témoin a devant lui ?

2 En procédant de manière morcelée, Monsieur l'interprète, il faudrait vous assurer
3 que le témoin entende ce que vous dites pour qu'il puisse le répéter.

4 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) : Je déclare solennellement que je
5 dirai la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : C'est fait. Je vous
7 remercie infiniment.

8 Maître Desalliers, est-ce que nous avons besoin d'avoir l'interprète pour les
9 premières questions que vous allez poser ?

10 M^e DESALLIERS : Non, Monsieur le Président.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien.

12 Merci, Monsieur l'interprète.

13 Nous allons décréter le huis clos pour lui permettre de sortir de la salle.

14 **(Passage en audience à huis clos à 9 h 41)* Reclassifié en audience publique

15 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos, Monsieur le Président.

16 (*L'interprète est reconduit hors du prétoire*)

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Audience publique,
18 s'il vous plaît.

19 (*Passage en audience publique à 9 h 42*)

20 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique,
21 Monsieur le Président.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Allez-y, Maître
23 Desalliers.

24 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

25 PAR M^e DESALLIERS : Bonjour, Monsieur.

1 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) : Bonjour.

2 M^e DESALLIERS : Nous avons déjà eu l'occasion de nous rencontrer, mais je me
3 présente de nouveau.

4 Je m'appelle Marc Desalliers, je suis avocat, et je vais vous poser aujourd'hui des
5 questions pour le compte de la Défense de M. Thomas Lubanga.

6 Q. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous donner votre nom complet ?

7 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) :

8 R. Je m'appelle Claude Ndjango Nyeke.

9 Q. Et quel âge avez-vous aujourd'hui ?

10 R. Je suis âgé de 20 ans.

11 Q. Pouvez-vous nous dire à quel endroit vous êtes né ?

12 R. Je suis né à Mongbwalu.

13 M^e DESALLIERS : Monsieur le Président, je dois déjà aborder une série de questions
14 à huis clos... huis clos partiel.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos, s'il vous
16 plaît... partiel.

17 **(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 44)* Reclassifié en audience publique

18 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien.

20 M^e DESALLIERS :

21 Q. Connaissez-vous, Monsieur, une personne du nom de (Expurgée)?

22 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) :

23 R. Oui, je connais cette personne.

24 Q. Êtes-vous capable de nous dire en quelle année vous avez rencontré

25 M.(Expurgée)?

1 R. Je l'ai rencontré en 2008.

2 Q. Au moment où vous l'avez rencontré, pouvez-vous nous dire quelle était
3 votre activité ?

4 R. À l'époque, je cultivais les champs, et puis, je travaillais dans (Expurgée)
5 (Expurgée).

6 Q. Où avez-vous rencontré M. (Expurgée) pour la première fois ?

7 R. Pour la première fois, je l'ai rencontré dans mon village, Simbiliabo.

8 Q. Simbiliabo, c'est un quartier de Bunia ?

9 R. Oui.

10 Q. À votre connaissance, à ce moment, au moment où vous avez rencontré
11 M. (Expurgée), pouvez-vous nous dire pour qui il travaillait ?

12 R. Lorsqu'il est venu chez nous, (Expurgée) nous a trouvés dans un rond-point,
13 nous a... Nous voulions monter un véhicule pour aller dans (Expurgée)
14 (Expurgée). Il m'a appelé et je suis allé vers lui. Et il a posé la question de savoir qui,
15 parmi nous, avait été un enfant soldat.

16 Personnellement, j'ai refusé. Je lui ai demandé de s'adresser aux autres enfants qui
17 étaient avec nous. Il a appelé une autre personne, et cette personne a refusé
18 également.

19 Plus tard, il est revenu, et le lendemain, il est venu vers nous, il nous a trouvés au
20 même endroit. Il a dit : « J'ai besoin de jeunes gens, mais le problème se présente
21 comme suit : comme vous êtes ici, si vous acceptez que vous avez été enfant soldat,
22 je vais vous enregistrer et je vais vous présenter , et il y a des gens qui vont vous
23 aider à... en vous donnant quelque chose puisqu'il n'a pas encore trouvé d'enfants
24 soldats ».

25 Nous lui avons posé la question de savoir où est-ce que nous allons. Il a dit, c'était en

1 ville, à Bunia, et nous avons accepté, il a enregistré nos noms, et il a dit : « Comme
2 vous êtes de Simbiliabo, ne dites pas que vous êtes des jeunes de là. »
3 Personnellement, il m'a demandé de m'enregistrer sous le nom de Byarwanga, et de
4 dire que je suis originaire de Lopa et c'est ce que j'ai fait.
5 À un autre jeune gens, il lui a demandé de dire qu'il était originaire de Barrière et à
6 l'autre de Nizi. C'était lui, donc, qui arrangeait les noms d'origine.
7 Alors, il a ajouté... il nous a demandé d'aller en ville sans toutefois nous dire le jour,
8 et nous avons accepté. Il nous a dit que nous allions recevoir de l'aide. Si nous
9 acceptons de dire que nous étions enfants soldats, nous allons suivre une formation
10 en mécanique ou en menuiserie ou en maçonnerie, comme on le voulait. Donc, nous
11 avons accepté parce que nous savions que c'était de l'aide, et nous sommes partis.
12 Arrivés chez lui, il nous a exposé le problème. Il a dit qu'une autorité allait venir et
13 qu'il allait... qu'elle allait s'entretenir avec nous ; et si cette autorité nous demandait si
14 nous étions enfants soldats, il fallait acquiescer, et il fallait dire que c'est Thomas
15 Lubanga qui nous avait enrôlés de force dans l'armée et que, de cette façon, nous
16 allions recevoir de l'aide.
17 Cette autorité est venue, mais il n'y avait pas de bureau, et tous les entretiens se
18 faisaient dans un véhicule.
19 (Expurgée) est venu nous voir, et (Expurgée) nous a fait entrer dans sa maison. Nous
20 nous y sommes installés, et là, nous avons commencé la formation. Il a dit : « Jeunes
21 gens, n'ayez pas peur, dites qu'il vous a enrôlés de force et vous aurez beaucoup
22 d'argent. Il ne faut pas refuser. Si vous refusez, vous allez rater votre chance. C'est
23 un moyen pour gagner de l'argent. Il faut tout accepter et dire que c'est Thomas
24 Lubanga qui vous a enregistrés, enrôlés de force dans l'armée, en tant qu'enfants
25 soldats. » Et nous avons accepté.

1 Au total, nous étions au nombre de huit, environ huit. Mais, nous ne sommes pas
2 arrivés au même moment. Il y a... il y en a qui étaient venus avant nous. Quatre
3 étaient venus avant.

4 Alors, lorsque nous sommes arrivés là, nous avons vu (Expurgée) a interpellé un
5 d'entre nous, et par la suite, il a téléphoné à (Expurgée), et il lui a demandé de venir
6 avec un jeune enfant, un jeune... un jeune homme. Et on l'a embarqué dans un
7 véhicule, ils ont fait une tour dans la ville, sont allés au quartier de la MONUC, à
8 l'aéroport, et à chaque fois qu'il y avait un arrêt, on le soumettait à un interrogatoire
9 en disant : « as-tu été enfant soldat ? ». On répondait « oui ». « Est-ce Thomas
10 Lubanga qui t'a fait faire le métier de soldat ? » On répondait « oui » tel que cela
11 avait été arrangé. Il demandait alors vos noms et les inscrivait.

12 Et il disait à (Expurgée) de ramener le jeune... le jeune enfant et d'en amener un autre
13 dans le véhicule, ainsi de suite. Nous tous, nous sommes passés par là.

14 Par la suite, (Expurgée) nous a remis une certaine somme d'argent pour le transport
15 — j'oublie le montant. C'était pour le transport. Mais cet argent, c'est (Expurgée) qui
16 l'empochait. Même si on donnait 10 francs, c'est (Expurgée) qui empochait cet argent.

17 Mais nous avons supporté la situation, et nous sommes restés là, nous avons passé
18 environ une semaine et c'était la même situation.

19 (Expurgée) est encore venu vers nous. Et (Expurgée), il m'a trouvé, j'étais avec moi et
20 mon frère, ma grand-mère et une jeune fille. Il y avait également un frère à moi, un
21 enseignant.

22 Alors, (Expurgée) s'est adressé à nous en disant : « Il y a un changement de
23 programme. Les personnes qui devaient vous aider ont dit que désormais, vous
24 n'alliez pas avoir l'assistance ici, mais vous l'aurez à Beni. ».

25 Et en entendant ces propos, j'ai eu un doute en moi. J'ai posé la question de savoir

1 est-ce que je vais y aller seul ou je vais être accompagné par quelqu'un. Il a dit : « Il
2 faut un membre de ta famille qui va t'accompagner, soit ton grand-frère ou
3 quelqu'un de ta famille. »
4 Je lui ai dit que je n'avais pas un membre de famille qui est là, qui pouvait
5 m'accompagner. Et il a dit : « N'est-ce pas que celui-ci est ton frère ? Il peut
6 t'accompagner. » Je lui ai dit : « Non, c'est un enseignant et il ne peut pas
7 interrompre ses activités. Et ce que vous... ce que je fais, ça me concerne moi-même.
8 Lui, il est enseignant. ». Ce dernier a donc refusé de m'accompagner.
9 Alors, (Expurgée) est reparti, il m'a laissé, il a dit : « Nous allons examiner ton cas
10 par la suite. Cherchons quelqu'un d'autre ».
11 Il est allé chercher quelqu'un d'autre. C'était un jeune enfant du nom de (Expurgée).
12 Mais je pense qu'on lui avait donné un autre nom — je l'oublie.
13 Il est allé chez (Expurgée), et il lui a dit : « Écoutez, il faut prendre le voyage et aller
14 recevoir ta part à Beni, le lendemain. » Et l'enfant a refusé, il a dit : « Je n'ai pas
15 quelqu'un pour m'accompagner. » (Expurgée) a insisté, il a refusé.
16 Alors, (Expurgée) est allé ailleurs, et sept personnes ont refusé de partir. Une seule
17 personne a accepté. Nous avons l'habitude de l'appeler (Expurgée), mais je ne
18 connais pas le nom sous lequel il s'est fait inscrire. (Expurgée), au départ, a tenté de
19 refuser, mais comme (Expurgée) l'a supplié, il a fini par accepter.
20 (Expurgée) a accepté pourquoi ? Parce que c'était la seule personne parmi nous qui
21 avait été enfant soldat. C'était la seule personne qui avait été enfant soldat parmi
22 notre groupe. Il a accepté.
23 Mais avant de partir, l'on avait dit qu'il fallait que quelqu'un l'accompagne et il fallait
24 lui donner 10 dollars, et remettre à l'une des deux personnes un téléphone portable,
25 et il fallait aller au parking de la MONUC, et aller à Beni ; et, arrivés à un rond-point

1 de Beni, il fallait les appeler, et ils viendraient avec un véhicule pour les embarquer à
2 l'hôtel.

3 Alors, donc, (Expurgée) a accepté de partir, il est parti. Alors, nous sept, nous nous
4 sommes concertés et nous avons dit, il fallait attendre le retour de (Expurgée) pour savoir
5 ce qui s'était passé et nous allions prendre la décision de partir ou pas.

6 Nous avons attendu (Expurgée) un jour, deux jours, trois jours, quatre jours, il n'est
7 pas venu.

8 Au quatrième jour, quelqu'un d'autre est venu. Alors, (Expurgée) nous a téléphoné, il
9 était de retour. Nous ignorions ce qu'on lui avait dit. Il a dit : « Écoutez, il ne faut pas
10 avoir peur, il faut rien craindre, tout s'est bien passé. » Mais lorsque (Expurgée) était
11 là, il a rencontré ces gens au bureau et on lui a présenté un document. On lui a
12 présenté un document et... où on avait fait un croquis des juges, d'autres personnes
13 et de Thomas Lubanga.

14 Sur ce croquis, le dessin de Thomas Lubanga était en rouge, et je pense que ça
15 représentait le sang. Mais pour les autres personnes qui étaient représentées sur ce
16 croquis, c'était avec de la couleur noire ou bleue.

17 Alors, lorsque (Expurgée) est rentré, il y a quelqu'un d'autre qui est parti. Donc,
18 (Expurgée) nous a dit : « N'ayez pas peur mais faites un bon entretien »

19 Mais (Expurgée), entre temps, il a refusé d'aller aux Pays-Bas. Il a dit : « Je ne peux
20 pas y aller. » Et on l'a renvoyé ; Et quelqu'un d'autre est parti après le retour de (Expurgée).

21 Et cette personne-là est donc partie. Lorsqu'il est arrivé à cet endroit, c'était la même
22 chose qui lui était arrivée. On lui a également présenté ce document avec un croquis,
23 et on lui a posé la question de savoir s'il accepterait d'aller témoigner aux Pays-Bas.

24 Je pense que toute personne à qui on demandait cela devait douter un peu. On lui a
25 demandé de savoir s'il accepterait d'aller témoigner à... en Hollande pour dire que

1 Thomas Lubanga l'avait enrôlé de force dans l'armée, et si quelqu'un à qui on
2 présentait cette option refusait, on lui reprenait le téléphone et le renvoyait le
3 lendemain chez lui en lui remettant une somme de vingt ou trente dollars ; ainsi de
4 suite.

5 Alors, mon tour est arrivé, mais finalement, je n'avais pas quelqu'un pour
6 m'accompagner. Il n'y avait personne pour m'accompagner.

7 Cependant, il y avait un monsieur de notre village dont l'enfant était parti, mais cet
8 enfant avait été accompagné par quelqu'un d'autre. Alors, ce monsieur a dit : il est
9 venu voir ma grand-mère parce que, en fait, moi, je ne vis pas avec mon père. Il est
10 venu voir ma grand-mère, il lui a dit : « Écoutez, votre enfant doit aller à Beni, mais
11 je pense que c'est un mauvais endroit. » Il a accepté, « mais même mon fils, il est là ».

12 Alors, au lieu que quelqu'un d'autre l'y accompagne, permettez que moi, je l'y
13 accompagne. Je vais voir tout ce qui va se passer.

14 Moi, je veux entendre ce que l'enfant dira. Lorsque nous sommes partis, avant de
15 partir — plutôt —, (Expurgée) est venu me voir. Il est venu avec un téléphone portable,
16 et il l'a remis à ce monsieur-là qui devait m'accompagner du nom de Sumbuso. Mais
17 il y a d'autres personnes qui l'appellent Dudu, mais son vrai nom, c'est Sumbuso.

18 On a donné à ce monsieur 10 dollars, et à moi, on m'a remis 10 francs... Je n'ai... je
19 n'ai rien reçu comme argent, plutôt, et je suis parti.

20 Nous sommes... nous avons quitté à environ 4 h du matin, et à 6 h, nous étions au
21 bureau de la MONUC. Nous avons embarqué dans le véhicule aux environs de 7 h
22 et nous sommes partis. Nous sommes arrivés à Beni à 12 h.

23 Lorsque nous sommes arrivés au rond-point de Beni, en fait, ce monsieur-là qui
24 m'avait accompagné ne savait pas utiliser le téléphone portable. Alors, je l'ai pris, et
25 j'ai téléphoné, et ils sont venus nous prendre. Mais en attendant, lorsque nous

1 attendions, lorsque nous les attendions, quelqu'un est venu et il a dit : « Voyez-vous,
2 ce véhicule qui arrive, c'est le véhicule dans lequel nous étions lorsque nous nous
3 sommes entretenus. Et il faut... Voyez-vous, le monsieur qui se tient debout à côté du
4 rond-point, c'est (Expurgée) ». Alors, nous sommes allés vers ce véhicule, on a
5 ouvert le véhicule et il y avait (Expurgée) à l'intérieur ; Et nous sommes allés à l'hôtel.
6 On nous a dit : « Si vous voulez aller prendre une douche, vous pouvez le faire. Si
7 vous voulez manger, demandez à manger. On vous le donnera » Donc, le matin, on
8 prenait le petit déjeuner, à midi, on prenait le déjeuner et le soir, tout se passait très
9 bien.

10 Nous avons accepté et nous sommes restés là. Lorsque je suis arrivé là pour... le
11 premier jour... En fait, les autres, lorsqu'ils arrivaient, c'était le lendemain que le
12 processus commençait. Mais moi, je suis arrivé là à 12 h, je suis resté à l'hôtel à 13 h,
13 14 h, et à 16 h, ils sont venus me prendre, nous sommes allés à leur bureau.

14 Arrivés au bureau, nous avons été bien accueillis. Je pense que j'ai rencontré
15 M. Serge, il y avait également Michael, il y avait une autre personne dont j'oublie le
16 nom — c'était une femme. Je me souviens des noms de Michael et de Serge. Donc,
17 nous sommes arrivés là, nous avons été bien accueillis. On nous a donné de la
18 boisson sucrée. Et, avant tout entretien, on m'a présenté le même document.

19 On m'a dit : « Regarde ce document. Est-ce que tu acceptes d'aller aux Pays-Bas ? »
20 C'était la première question qui m'a été posée.

21 J'ai dit : « Pour quoi faire ? »

22 Et ils ont dit : « Il faut aller dire que c'est Thomas Lubanga qui t'a enrôlé dans
23 l'armée. »

24 J'ai raisonné, et puis le monsieur qui était avec moi a dit : « Non, il faut pas répondre,
25 moi je vais répondre à ta place. » Et le monsieur, là, a dit : « C'est difficile pour lui d'y

1 aller. » Et on lui a posé la question de savoir pourquoi.
2 Et ils ont dit : « Écoutez, il y a un problème. Sur ce croquis, voyez-vous, ce monsieur,
3 c'est un juge et, ici, c'est untel. Et... mais la personne qui est représentée avec un stylo
4 rouge, c'est bien Thomas Lubanga. »
5 Alors, j'ai examiné la situation et je me suis dit : « Mais ça, c'est terrible. » C'est...
6 c'est... mais... mais... c'est ce que j'étais en train de m'imaginer. Je me suis dit que ça
7 allait m'entraîner loin.
8 Mais il y avait ceux-là qui avaient accepté d'y aller. Et ceux qui ont accepté d'y aller
9 ont gardé les téléphones portables. Je pense, parmi eux, il y avait (Expurgée), mais
10 nous avons l'habitude de l'appeler (Expurgée) et il est aussi connu sous le nom de
11 (Expurgée). La deuxième personne qui a accepté, c'était (Expurgée). Mais je pense qu'ici on
12 lui donne le nom de (Expurgée). C'est des gens qui... avec qui nous avons grandi ensemble.
13 Mais... et (Expurgée) et (Expurgée) personne n'a jamais été soldat. Donc, ceux qui ont
14 accepté de partir, ils sont partis. Et, lorsque ces personnes ont vu que moi je refusais
15 d'y aller, ils m'ont demandé de leur remettre le téléphone portable, et ont dit que tel
16 jour il fallait rentrer à la maison. Je leur ai remis le téléphone.
17 Je pense qu'ils m'ont donné 40 dollars et je suis rentré à la maison. Arrivé à la maison,
18 je pense que j'étais la dernière personne à partir. Et, parmi le groupe des huit
19 personnes — ceux qui sont allés à Beni —, je pense nous étions six à aller à Beni —
20 six.
21 Mais ceux qui ont accepté qu'ils avaient été enfants soldats, que je connais, sont au
22 nombre de deux. Ils étaient de mon village. Je les connais.
23 Il y a (Expurgée), c'est son nom d'école, mais il est connu sous le nom de (Expurgée). Il
24 y a également (Expurgée) ; (Expurgée) est de ma famille. Nous pouvons nous appeler
25 (Expurgée). Nous avons... je pense que (Expurgée) n'a jamais été enfant soldat. C'était

1 un enfant de la rue. Il n'a jamais fait quoi que ce soit, (Expurgée), cependant, il a
2 accepté. A cette époque-là, chacun devait s'occuper de ses propres affaires.
3 Alors, j'ai réfléchi et, lorsque je suis arrivé à la maison, je suis resté au village. Alors,
4 des jeunes gens du village disaient : « Alors, c'est vous qui allez témoigner contre
5 Thomas Lubanga ? Où est-ce que vous avez été enfant soldat ? »
6 Alors, étant donné que j'étais acculé au village, je me suis dit que j'allais avoir un
7 problème. Je me suis posé la question de savoir où je pouvais aller. Donc, je... je
8 m'étais entraîné dans une situation difficile et je me demandais où je pouvais aller.
9 Et les jeunes gens disaient : « Vous allez témoigner contre Thomas Lubanga ? Vous
10 allez
11 dire des mensonges. Où est-ce que vous avez été enfant soldat ? »
12 Moi, j'ai dit à M. (Expurgée)... j'ai... j'ai plutôt téléphoné à M. (Expurgée), en utilisant
13 le téléphone de quelqu'un d'autre — j'avais son numéro de téléphone en tête.
14 J'ai dit : « Ici, ça ne va pas, on est en train de me soupçonner pour dire que nous... je
15 suis parmi ceux qui vont aller témoigner contre Thomas Lubanga. »
16 Et je lui ai posé la question de savoir : « Où est-ce que vous allez me mettre ? »
17 Et lui, il a dit : « C'est pas mon problème ; toi, tu n'as pas voulu accepter que tu étais
18 enfant soldat. »
19 Donc, en fait, lorsque j'ai quitté Beni pour rentrer chez moi, (Expurgée) et les autres
20 étaient déjà partis à Kinshasa.
21 Ils m'ont posé la question de savoir mais... j'ai posé la question de savoir : « Est-ce
22 que (Expurgée) et (Expurgée) sont arrivés ici ? »
23 On m'a dit : « Ils sont venus, mais ils sont repartis. »
24 Et (Expurgée), lorsqu'il est arrivé là, il m'a téléphoné. Il a dit « Ndjanga, vous savez,
25 je suis à Kinshasa. »

1 Je lui ai posé la question de savoir : « Mais, qu'est-ce que vous êtes allé faire à
2 Kinshasa ? »

3 Il m'a dit : « Nous, nous avons accepté mais vous, vous avez eu tort de ne pas
4 accepter. »

5 Alors, je lui ai dit : « Ah, donc, c'était ça la situation ! Il n' y a pas de problème. Tout
6 le monde m'accuse en disant que j'ai accepté de témoigner contre Thomas Lubanga ».

7 Je ne savais quoi faire.

8 Et, à Kinshasa, il fallait que ceux qui étaient partis rentrent au village, donc (Expurgée)
9 est rentré au village. Et c'est (Expurgée) qui téléphonait à (Expurgée) pour lui
10 expliquer ce qui me concernait. Et il a accepté que j'aille à Kinshasa.

11 Et on m'a demandé d'aller à... je suis allé à Kinshasa. (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 Donc, nous sommes restés là-bas et nous y avons fait un mois, deux mois, trois,
24 quatre, cinq, six. Au septième mois, j'ai eu des problèmes avec ce monsieur. C'était
25 un faux problème, en rapport avec des matchs de football. Nous supportons des

1 équipes différentes.

2 Lorsque l'équipe que je supportais a gagné, j'ai commencé à le taquiner. Et le
3 monsieur, là, n'était pas vraiment content et il a cherché quelque chose pour me
4 frapper. Il n'a pas trouvé. Il a cherché des pierres. Il n'a pas trouvé. Et il a pris un
5 couteau. Il m'a poursuivi avec un couteau.

6 Et, (Expurgée) en a été témoin. Il n'était pas content du tout. Il a dit : « Comment
7 est-ce que tu peux t'en prendre à ce jeune homme avec un couteau ? » Et (Expurgée)
8 a téléphoné à (Expurgée). Il lui a dit : « (Expurgée), il y a un problème ici. Pourquoi ?
9 Parce que ce monsieur nous cause beaucoup de problèmes. »

10 « Ce monsieur n'est pas mon père- il l'avait dit clairement-mon père, lui, il est très loin » .
11 Alors, on m'a posé la question de savoir : « Pourquoi vous dites ça ? »

12 J'ai... J'ai dit : « Non, ça, ce n'est pas mon... mon père. Mon père est loin. On... Vous
13 me donnez de l'argent pour manger, mais c'est ce monsieur-là qui prend cet argent. »
14 Ce monsieur-là se prénomait (Expurgée).

15 Ayant constaté cette situation, ils ont dit : « Si ce n'est pas votre père... », ils m'ont dit :
16 « Est-ce que c'est pas son... ton... votre père ? » J'ai dit : « Non. » « Où est votre
17 père ? » J'ai dit : « Il est à Simbiliabo. Malade. » Au fond, il ne l'était pas. C'était un
18 mensonge. Il a accepté, et le monsieur a été ramené au village. Il est rentré, et par la
19 suite,...[interruption par le juge Fulford].

20 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : Est-ce que le... le témoin peut parler
21 lentement ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pardonnez-moi,
23 Monsieur le témoin, je vais vous interrompre. Vous vous en sortez très bien pour ce
24 qui est de nous expliquer ce qui s'est passé de manière très claire, mais pouvez-vous
25 ralentir un tout petit peu, car nous... les interprètes — et nous le comprenons fort

1 bien — commencent à se fatiguer, comme moi, d'ailleurs. Donc, si vous pouviez,
2 donc, poursuivre, mais un petit peu plus doucement. Merci.

3 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) : Oui.

4 R. Par la suite, je suis resté un mois seulement à cet endroit. J'étais fatigué de
5 rester à Kinshasa et je voulais rentrer au village bien que j'avais des doutes. Et, au
6 village, il y avait aussi des difficultés.

7 J'ai réfléchi, je me suis demandé : « Si je rentre, qu'est-ce que je vais faire, qu'est-ce
8 que je vais faire ? »

9 Les autres, d'autres messieurs, il est vrai, avaient été des soldats. Mais nous qui
10 faisons partie du groupe qui s'est rendu à Beni, nous ne nous entendions pas bien.
11 Et ceux qui sont venus d'ailleurs, je pense qu'ils ont pu aller à Simbiliabo, à Kasenyi,
12 à Tchomia et à d'autres endroits où se trouvaient leurs familles mais, moi, je n'avais
13 nulle part où aller. Et, donc, je suis resté à Kinshasa. La difficulté se posait quand
14 c'était le moment de rentrer. J'avais déjà fait huit mois. Qu'ont-ils dit ? Ils ont mis
15 Claude au courant de la situation et qu'il fallait procéder par étapes. Ils m'ont alors
16 demandé de rentrer au village.

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 Moi, en fait, moi, on m'a ramené à la maison et je suis rentré à la maison. Mais,
23 lorsque je suis rentré, les gens ont continué à dire les mêmes choses.

24 Il y avait des gens qui travaillaient pour l'UPC, au bureau. Ils ont entendu ce qui
25 s'était passé, comment les enfants étaient partis à Beni, à Kinshasa, et racontaient des

1 mensonges par rapport à Thomas Lubanga. Et ils ont décidé de rencontrer ces jeunes,
2 ces petits. Ils voulaient savoir si c'était vrai que ces enfants avaient été enfants
3 soldats ou pas. C'est tout ce qu'ils voulaient savoir.

4 Et lorsqu'ils ont commencé à entendre des rumeurs, en ville, que des enfants étaient
5 allés mentir à propos de Thomas Lubanga, il y a mon père qui est venu et qui a
6 dit : « Non. Cela n'est pas vrai, vous prenez les choses comme elles ne sont pas. Il
7 faut y aller doucement. »

8 Il faut savoir comment les enfants sont partis, dans quelles circonstances ils sont
9 partis. Chacun est parti de façon différente, avec une conscience personnelle. Il y a
10 certains qui ont reçu l'esprit divin et ont changé de cette façon. Mais il y en avait
11 d'autres qui, une fois qu'ils avaient pris leur décision, avançaient tout droit. C'est ainsi
12 qu'il m'a appelé et il a également appelé la personne avec qui je m'étais querellé.

13 Nous nous sommes rencontrés. il m'a appelé par mon nom : « Claude. » Et j'ai dit :
14 « Oui » ; « Où as-tu été enfant soldat ? » Je ne savais pas ce que je devais répondre.

15 Il a dit : « Écoute, je n'ai pas une mauvaise intention, je vous... je te pose seulement la
16 question de savoir où tu as été enfant soldat. Je veux que tu me donnes des
17 explications. »

18 J'ai dit, simplement, à cet homme : « Voyez-vous, c'est à cause de l'argent. On a
19 vendu Jésus pour recevoir de l'argent, pour de l'argent on a vendu Jésus. Lorsqu'on
20 nous a dit, alors, qu'on allait nous donner beaucoup d'argent, même si on n'a pas
21 expliqué quel montant on allait recevoir, nous sommes allés. Et vous me voyez de
22 retour. Et, si vous me voyez de retour, c'est parce que j'ai refusé d'aller là-bas. Et,
23 parmi tous les enfants qui sont partis d'ici, c'est moi qui suis revenu, parce que j'ai
24 refusé d'aller en Hollande pour raconter des mensonges. Et ils ont compris que
25 j'avais raison. » Cet homme nous a demandé : « Mais vous êtes là, avec (Expurgée). »

1 Il parlait. Par exemple, il a dit : « Si l'avocat de Thomas ou les avocats de Thomas
2 viennent de Hollande pour vous parler et que vous puissiez leur expliquer comment
3 on vous a demandé de dire que vous aviez... vous aviez été enfant soldat, est-ce que
4 vous serez d'accord de les rencontrer ? » J'ai dit : « Oui ». On m'a demandé : « Est-ce
5 que tu es d'accord ? » J'ai dit « Oui, je suis d'accord. » « Et s'ils arrivent aujourd'hui,
6 vous allez les rencontrer ? » J'ai dit : « Oui ».

7 Moi, je n'ai pas été enfant soldat. J'ai dit que j'étais enfant soldat, parce que je voulais
8 gagner de l'argent. On m'a dit que ma vie allait changer. Et c'est pour cette raison
9 que j'ai accepté cela.

10 Et en plus ils m'ont parlé du métier que j'ai toujours voulu faire : la mécanique. Je
11 savais que les études de mécanique exigeaient beaucoup d'argent. Je n'en avais pas
12 les moyens, mais je voulais quand même faire les études de mécanique.

13 Et, par ailleurs, j'allais apprendre de la mécanique gratuitement.

14 C'est pour cela que j'avais accepté de dire que j'avais été enfant soldat.

15 Les avocats de Thomas Lubanga sont arrivés de Bunia et ils ont demandé à ce que
16 nous venions les rencontrer. Et (Expurgée) et moi, nous sommes allés les voir. Ils ont
17 commencé à nous interroger.

18 Ils ont dit : « Qui, parmi vous, a été enfant soldat ? Qui a été soldat ? Qui a fait le
19 travail de soldat, parmi vous ? Où avez-vous fait ce service militaire ? » Moi, j'ai
20 dit : « Les faits sont les suivants : On est venu nous dire qu'on allait nous offrir de
21 l'argent pour que nous puissions accepter d'avoir été enfants soldats, et nous l'avons
22 fait. » Ils nous ont dit : « Acceptez que vous avez été enfant soldat. » Mais en réalité
23 nous ne l'avions pas été. Mais parmi nous, il y en avait des durs qui ont accepté
24 qu'ils avaient été enfants soldats et continuent à l'attester jusqu'à ce jour. Pendant
25 ces deux années-là, ils ne sont jamais rentrés au village. Ceux-là existent:

1 (Expurgée) et (Expurgée). Quand les avocats sont arrivés, je leur avais expliqué et dit
2 que je n'étais pas enfant soldat. Ceux avec qui j'étais non plus.
3 Le seul parmi nous qui avait été soldat, c'était (Expurgée). Mais il a refusé de venir ici
4 parce qu'il savait que pour le métier de soldat, ce n'est pas quelqu'un qui était venu le
5 prendre. C'était son choix.
6 Il y a d'autres enfants qui avaient raconté avoir été au service militaire. C'est vrai
7 mais personne n'a dit que Thomas était venu prendre un enfant pour le mettre dans
8 l'armée, le recruter dans l'armée. Ce n'était pas ainsi.
9 Des enfants étaient dans une situation de conflit armé. C'était la guerre, ce n'était pas
10 Thomas qui a engagé la guerre contre quelqu'un. Il y avait la guerre entre les Lendu
11 et les Hema et les Ngiti. Et il y avait des gens de toutes ces tribus qui étaient
12 impliqués dans la guerre, ce n'était pas Thomas qui a fait tout cela, qui a fait la
13 guerre ; ce n'est pas lui qui est venu recruter des enfants, leur remettre les armes
14 pour combattre. Ce n'était pas ça.
15 Pendant la guerre, un enfant pouvait voir des ennemis tuer sa mère et son père et
16 toute sa famille. Ainsi, il n'avait plus où aller et devenait un enfant de la rue. Que
17 pouvait-il d'autre ? Il fallait qu'il s'engage dans le métier de soldat, autant mourir là-
18 bas. C'est ainsi que l'enfant s'engageait dans le métier de soldat. Il se rendait compte qu'il
19 n'avait pas de famille ni d'emploi. Il se disait « au lieu d'une telle situation, je préfère
20 endurer la souffrance du métier de soldat. Si je réussis tant mieux. Si je meurs tant pis ».
21 C'est de cette façon que l'enfant lui-même s'engageait dans le métier de soldat, parce qu'il
22 n'avait pas de famille. Les autres enfants avaient des difficultés, étaient des enfants
23 durs, des enfants impossibles, et ils volaient chez les gens. Mais lorsqu'ils ont entendu
24 parler du métier de soldat, ils ont choisi de s'y engager, mais ce n'est pas Thomas
25 Lubanga qui est venu demander à un enfant de rentrer dans l'armée, c'est les enfants

1 qui ont personnellement accepté d'aller se faire enrôler dans l'armée. Mais, en ce qui
2 nous concerne, nous avons accepté de dire que nous avions été enfants soldats alors
3 que ce n'était pas vrai, parce qu'on nous avait proposé de l'argent.
4 Nous avons parlé, donc, avec les avocats de Thomas Lubanga et ils nous ont posé la
5 question de savoir si nous étions prêts à aller en Hollande pour expliquer les
6 circonstances dans lesquelles nous avons accepté de dire que nous avions été
7 enfants soldats. Et puisque moi je n'avais pas été enfant soldat, j'ai dit : « Oui, je suis
8 d'accord, j'accepte, j'irai en Hollande, et je vais expliquer ma vérité. Je vais donner
9 ma version des faits et Dieu va entendre ma version et juger si elle est vraie ou pas,
10 même là-bas en Hollande. »
11 J'ai réfléchi et j'avais accepté de mentir alors que c'était un grand péché, même
12 devant Dieu.
13 Par exemple, si un verre tombe alors que vous n'avez pas touché et qu'il se casse,
14 est-ce que vous allez accepter que vous l'avez touché et qu'il est tombé alors que ce
15 n'est pas vous qui l'avez fait ? C'est parce qu'il y avait quelqu'un qui vous a forcé ou
16 qui vous a contraint à accepter cela. Est-ce juste d'agir ainsi ?
17 Et lorsque nous étions à Beni, si j'avais accepté de mentir et de dire que j'avais été
18 recruté par Thomas Lubanga, j'aurais alors, lors de mon témoignage raconté
19 beaucoup de mensonges, j'aurais vraiment raconté beaucoup de mensonges. Et
20 même ceux qui m'ont précédé ici ont raconté des mensonges. (Expurgée), par
21 exemple, il est venu ici, je pense, avant moi ; sa mère pleure. Sa mère pleure. L'enfant
22 est parti il y a deux ans et elle ne voit pas cet enfant. Elle ne sait pas s'il va revenir. Il
23 n'y a même pas moyen. Si (Expurgée) rentre maintenant à Bunia, je me demande si
24 sa famille parlera du
25 mensonge qu'il a raconté. C'était vraiment comme la tentation du diable. À l'instar

1 de la tentation de Jésus par Satan, ce dernier lui demandant de changer des pierres
2 en pain. Mais, en ce qui me concerne, je ne vois pas ce que Thomas Lubanga a fait de
3 mal.

4 Mais d'autres personnes viennent vous raconter ce qu'ils veulent, mais moi, j'étais là,
5 j'ai vu la guerre. Si j'avais voulu faire le métier de soldat, je l'aurais fait; ma mère a
6 trouvé la mort et j'étais en colère. Mais qu'est-ce qui m'a empêché de faire ce métier ? J'ai
7 bien réfléchi et je me suis dit que je peux perdre ma vie si je fais cela. Je ne l'ai pas
8 fait. J'ai grandi. Je suis marié et je vis bien avec ma femme.

9 Et si on dit que Thomas Lubanga est venu forcer l'enfant de quelqu'un à devenir
10 enfant soldat, eh bien, je ne suis pas d'accord.

11 Thomas Lubanga n'est jamais venu dire : « Toi, viens, va te battre là-bas, prends un
12 fusil. » Non, je n'ai jamais vu cela. C'est parce qu'on a beaucoup parlé de Thomas
13 Lubanga partout et que les gens ont entendu beaucoup d'histoires le concernant, et
14 nous avons accepté ce qu'on nous a demandé de dire, c'est tout. Et je pense que j'ai
15 déjà donné des explications suffisantes, et si les juges ont des questions à me poser,
16 ils peuvent me les poser, j'attends vos questions.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Comme je l'ai dit
18 tout à l'heure, tout ceci a été très clair et je vous en remercie.

19 Maître Desalliers, voilà ce que je vous propose — si je parviens à parler. Nous avons
20 entendu un récit qui comporte beaucoup d'éléments, plutôt que de vous lancer
21 maintenant dans un interrogatoire avec une série de questions, ce qui nous
22 entraînerait forcément à des répétitions, il serait peut-être utile de faire maintenant la
23 pause de manière à ce que vous puissiez réfléchir à ce qui a été dit et, peut-être,
24 réorganiser votre interrogatoire, car autrement il y a un réel risque de répétition.

25 Me DESALLIERS : Je crois que c'est parfait, Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Fort bien. Nous
2 allons maintenant suspendre la séance pendant une demi-heure et nous nous
3 retrouverons à 11 h 05.

4 Monsieur l'huissier.

5 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

6 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : (*Intervention non interprétée*).

7 (*L'audience suspendue à 10 h 33 est reprise à 11 h 05*)

8 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

9 Veuillez vous asseoir.

10 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous autre
12 chose, Maître Desalliers ?

13 M^e DESALLIERS :

14 Q. Donc, Monsieur, je vais vous poser certaines questions pour préciser des
15 détails sur ce que vous venez tout juste de nous expliquer.

16 Vous nous avez parlé d'un monsieur du nom de (Expurgée) ; est-ce que vous savez
17 pour quelle organisation il travaillait ?

18 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) :

19 R. Je ne sais pas.

20 Q. Est-ce que je peux vous demander, s'il vous plaît, de parler juste un peu plus
21 près du micro pour être bien sûr qu'on entende tout... toutes vos réponses ? Merci.

22 Vous nous avez expliqué que vous êtes allé, à un certain moment, chez M. (Expurgée) ;
23 vous vous souvenez de ça ?

24 R. Oui, je me souviens.

25 Q. À ce moment, est-ce que vous étiez seul avec M. (Expurgée) ou est-ce que vous

1 étiez avec les autres jeunes ?

2 R. Nous étions avec d'autres jeunes. On était au nombre de quatre.

3 Q. À ce moment, est-ce que M. (Expurgée) savait ou non si vous avez... si vous
4 aviez été soldat ?

5 R. Avant que je n'arrive chez lui — avant que je ne rencontre leur... les autres
6 jeunes —, il m'avait appelé.

7 Et il m'a demandé : « Est-ce que tu n'as jamais été enfant soldat ? » J'ai nié. Je lui ai
8 dit que je n'avais jamais été enfant soldat.

9 Q. Très bien. Donc, je reviens au moment où vous étiez chez lui avec les autres
10 jeunes.

11 Est-ce que les autres jeunes, il savait ou non s'ils avaient été enfants soldats ?

12 R. Savoir quoi ? Veuillez répéter. J'ai pas bien compris.

13 Q. Les autres jeunes qui étaient avec vous chez (Expurgée), est-ce que (Expurgée)
14 savait s'ils avaient été véritablement enfants soldats ou non ?

15 R. Bien. (Expurgée) savait très bien que ces enfants n'avaient jamais été des
16 enfants soldats, parce que c'est lui qui nous a proposé une « malice » d'accepter que
17 nous sommes des enfants soldats.

18 Parce qu'il nous avait dit que nous allions gagner de l'argent si nous confirmons que
19 nous avons été des enfants soldats — selon ses explications. Et nous avons accepté.
20 Je ne sais pas s' il était payé pour nous contacter. Suite à ses explications, nous
21 l'avons accepté.

22 Q. Et pouvez-vous nous dire, pardon, qui étaient les autres jeunes qui étaient
23 avec vous chez (Expurgée) ?

24 R. Il y avait moi, Django. Il y avait (Expurgée) et (Expurgée). Nous étions donc
25 quatre.

1 Q. Pouvez-vous nous dire — puisque vous nous avez expliqué que M. (Expurgée)
2 devait... vous demandait de dire que vous aviez été enfant soldat — quelles sont
3 toutes les choses que M. (Expurgée) vous demandait de dire ?

4 R. Ce qu'il nous a demandé de raconter ?

5 Encore une fois, il nous avait dit :

6 « Au cas où on vous demandait si vous avez été des enfants soldats, acceptez que
7 vous avez été des enfants soldats.

8 Toi, par exemple, tu as 18 ans... »

9 Alors, il nous a dit de dire que : « Tu as 14 ans — au cas où tu avais 18 ans.

10 Et lorsqu'on va te demander là où tu as suivi la formation, il faut dire que tu as été
11 formé à Mandro (*Phon.*) ou bien à Katoto.

12 Il faudra citer seulement un endroit où tu sais qu'il y avait eu un centre de formation. Et si
13 on vous demandait si vous avez combattu pendant la guerre, dites seulement que
14 vous avez combattu sur un champ de bataille où vous savez qu'il y a eu des combats,
15 un lieu quelconque qui vous arrive à l'esprit. »

16 Par exemple, moi, j'ai dit que j'avais combattu à Lonyo (*Phon.*) et à Mandro (*Phon.*) ;
17 et que j'avais combattu également à Katoto.

18 Mais tout ça, ce n'était que des mensonges.

19 Q. Et est-ce qu'il y a d'autres choses qu'il vous demandait d'ajouter dans
20 l'histoire ?

21 R. Oui. Il y a d'autres choses qu'il fallait ajouter, mais ça, c'est ce qu'il a présenté.

22 Et finalement, il a dit qu'à partir de là, il faudra mentir aussi à sa manière :

23 « Même si je vous raconte tout, peut-être que vous ne pouvez pas garder tout dans
24 votre tête. Vous aussi, vous devez vous débrouiller et savoir comment mentir. Vous
25 voyez, pour le mensonge, on peut vous demander de mentir maintenant, mais si quelque

1 temps après on vous demande de le répéter, vous n'y arriverez pas, parce que vous avez
2 menti. »

3 Bon, par exemple, il y a certains mensonges que j'ai racontés à cette époque que je ne
4 saurais pas répéter parce qu'à ce moment-là, tout ce qui vous venait à la tête, vous le
5 racontiez.

6 Q. Bien, merci.

7 Vous avez parlé d'un des jeunes, qui s'appelait — est-ce que j'ai bien compris son
8 nom — (Expurgée) ?

9 R. (Expurgée).

10 Q. Pardon, (Expurgée). Donc...

11 R. C'est (Expurgée).

12 Q. Merci. Donc, cette personne, (Expurgée), vous avez indiqué qu'« il » avait été
13 effectivement été soldat ; est-ce que vous savez quelle histoire (Expurgée) devait raconter ?

14 R. Bon, je ne sais pas ce que (Expurgée) allait raconter parce qu'on est... on nous
15 avait recrutés individuellement.

16 Par exemple, quand je suis arrivé ici, je suis arrivé dans un bureau — ici. J'entre dans
17 le bureau. On m'a bien reçu au bureau. Mais là-bas, il n'y avait pas de bureau. On...
18 Ils se servaient d'un véhicule comme bureau.

19 Est-ce que cela existe ? Ça n'existe pas. Ce n'est pas dans un véhicule que vous
20 pouvez vous entretenir.

21 Quant à (Expurgée), je ne sais pas ce que je peux expliquer à propos de lui.

22 Q. La question était plus au niveau de ce que M. (Expurgée) lui aurait dit ou
23 demandé ; savez-vous ce que M. (Expurgée) a demandé à (Expurgée) de dire ?

24 R. Voyez-vous, l'entretien entre (Expurgée) et (Expurgée) Je ne peux pas vous parler
25 de leur entretien parce que (Expurgée) était venu dans le premier groupe. Le jour où ils se

1 sont rencontrés, nous n'étions pas là. Le (Expurgée), par exemple, s'était entretenu
2 aujourd'hui et, nous, nous sommes venus le lendemain.

3 Et finalement, on a rassemblé tout le groupe. Et nous étions à huit personnes.

4 Chacun pouvait raconter. Parfois, ils venaient, ils pouvaient prendre quatre
5 personnes. Ils s'entretennent pendant deux ou trois jours, et puis, ils terminent. Par
6 après, ils prennent encore un autre groupe de quatre personnes.

7 Nous, nous étions dans notre groupe, et le (Expurgée) était dans leur groupe. Je ne
8 sais pas ce qu'ils... Je ne connais pas leur entretien avec (Expurgée). Chacun,
9 finalement, a gardé son secret, bien sûr.

10 Q. Vous avez parlé d'une rencontre dans un véhicule, c'était bien avec une
11 personne du nom d'(Expurgée)? C'est ce que vous avez mentionné ?

12 R. Oui.

13 Q. Est-ce que vous savez pour qui travaillait ce M. (Expurgée)?

14 R. Il ne nous l'a pas dit. Il est venu, et le jour où il est venu, nous nous sommes
15 entretenus ; et il ne nous a pas dit pour quelle organisation il travaillait. Il nous a
16 seulement demandé si nous étions des enfants soldats. Et nous avons accepté.

17 Parce qu'on prenait chacun individuellement. Vous vous entretenez dans le véhicule,
18 et il notait. Et il pouvait encore avancer, s'arrêter, prendre des notes. Mais il n'avait
19 jamais expliqué pour quelle organisation il travaillait.

20 Q. Est-ce que vous connaissez son nom complet ou est-ce que vous connaissez
21 simplement son prénom ?

22 R. Je connais seulement le nom... un seul nom : (Expurgée). Je ne connais pas
23 d'autres noms.

24 Q. Pouvez-vous nous dire si c'était une personne de race noire ou est-ce que
25 c'était un Blanc ?

1 R. (Expurgée) est de race noire.

2 Q. Donc, ce M (Expurgée) quelle est l'histoire... En fait, l'histoire que vous lui avez
3 raconté, est-ce que c'est la même que celle que vous aviez discutée avec (Expurgée)?

4 R. Je n'ai fait que raconter à (Expurgée) ce que (Expurgée) avait dit. En effet,
5 quand c'était votre tour pour partir, juste avant de partir, il devait encore vous
6 raconter pour que vous gardiez cela dans votre mémoire. J'ai retenu dans l'immédiat.
7 Et même, quand j'ai rencontré (Expurgée), on s'est entretenu dans le véhicule, j'avais
8 encore la mémoire fraîche. Et, par après, je suis rentré à la maison. J'ai fait deux, trois,
9 quatre jours et j'ai commencé à oublier parce que le mensonge ne peut pas rester
10 dans la mémoire.

11 M^e DESALLIERS :

12 Merci.

13 Monsieur le Président, je pense qu'on peut passer en audience publique pour
14 quelques questions.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Audience publique.

16 (*Passage en audience publique à 11 h 22*)

17 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique.

18 M^e DESALLIERS :

19 Q. Vous nous avez parlé un peu plus tôt d'une personne qui vous a accompagné
20 à Beni, qui s'appelle Dudu.

21 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) :

22 R. Oui.

23 Q. Cette personne a-t-elle rencontré les mêmes personnes que vous à Beni ?

24 R. Oui, nous les avons rencontrées ensemble. C'est lui qui m'a accompagné
25 jusque chez eux. Parce que, lorsqu'on est venu le prendre à l'hôtel, je suis parti avec

1 eux.

2 Q. Est-ce que Dudu savait que vous n'aviez jamais été enfant soldat ?

3 R. Il le savait très bien.

4 Q. Donc, pouvez-vous nous dire ce que Dudu a dit aux personnes que vous avez
5 rencontrées à Beni à ce sujet ?

6 R. Bien. Dudu n'avait pas dit de ses propres mots que je n'étais pas enfant soldat.
7 Pourquoi ? Ils attendaient que ce soit moi qui raconte. Mais comme il m'avait cassé,
8 c'était difficile pour moi de raconter ou d'accepter que j'étais un enfant soldat.

9 Au moment où papa Serge disait : "Laisse l'enfant raconter", le vieux répondait :
10 "Non, il n'a pas beaucoup à dire. C'est à moi que vous devez tout demander. Voyez-
11 vous, votre « fin/fait/feu (*Phon*)... » dire que l'enfant était un enfant soldat."

12 Beaucoup d'enfants que vous avez rencontrés n'ont jamais essayé ce travail.

13 Et aussi, au lieu de laisser le monsieur parler et de finir son récit, il nous coupait la
14 parole. Et puis, on lui a... on lui a demandé de laisser l'enfant parler seul. Alors,
15 quand j'ai voulu commencer à parler, le monsieur m'a coupé la parole.

16 Alors, il y a eu une confusion entre eux. Alors, ils... ça se voyait qu'il n'y avait pas de
17 compromis entre eux. Il n'y avait pas moyen d'expliquer que j'étais enfant soldat... et
18 que je ne l'étais pas.

19 Alors, finalement, ils ont dit : « Non. Vous, il faudrait que vous rentriez. » Et ils ne
20 nous avaient pas dit qu'on allait rentrer encore. Ils nous ont demandé de leur
21 remettre leur téléphone. Et ce téléphone, c'est moi qui l'avais. Alors, je lui ai passé
22 leur téléphone, et puis, nous sommes rentrés.

23 Mais M. Dudu savait très bien que je n'avais jamais été enfant soldat. Et il savait
24 également très bien que son fils n'avait jamais été enfant soldat.

25 M^e DESALLIERS : Je vous demande juste un petit instant, Monsieur le Président.

1 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

2 Q. J'aimerais juste revenir sur un petit point que vous venez de mentionner pour
3 être sûr que la traduction a pu se faire correctement.

4 Est-ce que vous avez mentionné « ... le vieux Dudu leur disait que beaucoup
5 d'enfants que vous aviez vus n'ont pas été dans l'armée ? ».

6 Est-ce que c'est ce que vous avez dit un peu plus tôt ?

7 LE TÉMOIN D01-0004 *(interprétation du swahili)* :

8 R. Oui.

9 Q. Maintenant, j'aimerais vous poser quelques questions sur votre séjour à
10 Kinshasa, puisque vous nous avez indiqué que vous y avez passé plusieurs mois.
11 Pouvez-vous nous expliquer, pendant tout ce temps, ce que vous faisiez exactement ?

12 R. Bien.

13 Arrivé à Kinshasa, j'étais considéré comme étant membre de la famille de (Expurgée).
14 J'étais considéré comme membre de la famille de (Expurgée) lui-même avait
15 dit : « Non, voyez-vous, cet enfant, c'est mon petit frère. ».

16 Alors, quand (Expurgée) a dit « non » une fois arrivé à Beni, quand il est rentré de
17 Beni, à la maison... au village, les gens ne se comprenaient pas très bien parce qu'il
18 les avait trompé en disant que moi, j'étais emprisonné, et ça, c'était un mensonge
19 qu'il avait créé.

20 Et quand ils sont arrivés, lorsqu'ils ont amené très peu d'argent pour me tirer de la
21 prison, alors, finalement, on m'a fait fuir à partir de là. Et c'est à ce moment-là qu'ils
22 m'ont pris et m'ont amené à Kinshasa.

23 Arrivé à Kinshasa, je n'ai pas fait huit mois mais je pense, avant de rentrer au village,
24 qu'est-ce qu'ils avaient dit ?

25 Et ça, c'était entre eux, ils n'ont pas mentionné de noms. Ils avaient dit qu'ils allaient

1 envoyer une personne jusqu'à Bunia pour vérifier si... pour voir comment les choses
2 se passaient à Bunia, s'informer sur la situation à Bunia.
3 Si la situation est mauvaise, on va donner une réponse, et si tout se passe bien, je
4 pouvais rentrer à la maison. Mais je ne sais pas qui était parti entre eux.
5 Alors, finalement, on m'a demandé de rentrer à la maison et on m'a dit, une fois
6 arrivé au village, il faudra jamais dire que j'avais été à Kinshasa.
7 Il ne fallait pas que je dise que j'avais été à Kinshasa, il fallait que je dise que j'étais
8 dans un autre village autre que mon village.
9 Alors, je me demandais quel village dire. Alors, il m'est arrivé à l'esprit de dire j'étais
10 à Walu.
11 Et quand je suis rentré à la maison, je suis rentré. Une fois arrivé, j'ai trouvé qu'il y
12 avait moins de tension. Beaucoup de gens me demandaient d'où je venais, et ceux
13 qui... Il y en avait aussi qui avaient su que j'avais été à Kinshasa, mais ceux qui ne le
14 savaient pas, je leur mentais que j'étais au village Walu. Et ils me croyaient. Mais il y
15 avait quelques gens quand même qui savaient que j'avais été à Kinshasa.
16 Voilà donc comment j'ai vécu là-bas.
17 Q. Mais, à Kinshasa même, lorsque vous étiez à Kinshasa, est-ce que vous
18 pourriez nous décrire brièvement quelles étaient vos activités sur place, à Kinshasa ?
19 R. Lorsque nous sommes arrivés à Kinshasa, ils nous ont promis de nous donner
20 du travail ; ils m'ont demandé quel travail je voulais faire, et moi, je leur ai dit
21 j'aimerais faire la mécanique. Je le considère comme un destin de Dieu. Et finalement,
22 ils m'ont dit : « Si vous voulez la mécanique, c'est bon, on va vous faire inscrire pour
23 la mécanique. ».
24 (Expurgée) aussi avait dit qu'il voulait faire la mécanique. Le vieux avec lequel nous
25 étions arrivés était chauffeur auparavant et nous y avons passé un mois sans que

1 nous ne soyons inscrits à l'école. Et nous avons passé encore deux mois, trois mois, et
2 finalement, on s'est dit que ça n'allait pas et personne n'avait été inscrit à l'école
3 jusque-là ; on était là à ne rien faire.

4 Et le travail qu'on m'avait promis, je ne l'avais pas eu. Tout ce qu'on faisait, c'était se
5 laver, dormir pendant toute la journée et la nuit ; du jour au lendemain, c'est tout ce
6 qu'on faisait. Je n'avais pas de travail.

7 Ils ne nous avaient même pas inscrits à l'école... on ne savait même pas... Ils ne nous
8 apprenaient même pas comment on pourrait peut-être réparer les véhicules ou
9 même la menuiserie ; rien, on dormait pendant toute la journée. Et puis, la journée,
10 on dormait, la nuit, on dormait. On nous avait dit il ne faut pas qu'on s'inquiète. On
11 était seulement dans la clôture, on ne pouvait même pas se déplacer. On ne
12 connaissait même pas la ville pour aller se balader. On fermait seulement la porte à
13 clé ou on pouvait y mettre un cadenas... Même si vous alliez où que vous vouliez,
14 une année après, vous pourriez rentrer et nous retrouver toujours dans l'enclos,
15 enfermés.

16 M^e DESALLIERS : Merci.

17 Monsieur le Président, pourrait-on aller à huis clos, s'il vous plaît, pour les
18 prochaines questions — à huis clos partiel ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien.

20 **(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 35) Reclassifié en audience publique*

21 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel,
22 Monsieur le Président.

23 M^e DESALLIERS:

24 Q. Pouvez-vous nous dire quel était le nom des personnes qui s'occupaient de
25 vous à Kinshasa ?

1 LE TÉMOIN D01-0004 (*interprétation du swahili*) :

2 R. Oui. Il s'agissait de trois personnes. Il y avait (Expurgée), il y avait (Expurgée),
3 et (Expurgée). Il s'agissait de ces trois personnes.

4 Q. Donc, la personne, (Expurgée), est-ce que c'est le même (Expurgée) que vous
5 aviez rencontré à Beni ?

6 R. Oui. C'est la personne qui est arrivée jusqu'à Bunia. Nous l'avons rencontrée à
7 Bunia, nous l'avons rencontrée par la suite à Beni, et enfin à Kinshasa.

8 Q. Et la personne prénommée (Expurgée), est-ce que vous connaissez... est-ce
9 que vous lui connaissez d'autres noms ?

10 R. Non, non. On ne connaissait que ce prénom.

11 Q. Est-ce que c'est la même chose pour (Expurgée) ?

12 R. Non, non, je connais seulement le nom de (Expurgée).

13 Q. Et (Expurgée) est-ce que vous savez pour qui ces personnes travaillaient ?

14 R. Non, je ne sais pas.

15 Je savais que c'étaient des personnes affectées à notre bien-être, voir si nous sommes
16 en bonne santé, si nous avons la ration alimentaire. Je ne savais pas ils travaillent
17 pour qui.

18 M^e DESALLIERS : Monsieur le Président, je vous demanderais juste un petit instant.

19 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

20 Merci beaucoup, Monsieur, je n'ai pas d'autres questions.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pour notre avantage
22 et pour celui du... du Procureur, en fait, c'est tout ce que j'aurais à dire.

23 Je vais demander au témoin de bien vouloir quitter le prétoire.

24 Je vous remercie, Monsieur le témoin.

25 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

1 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : (*Intervention non interprétée*).

2 (*L'audience est levée à 11 h 40*)

3 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

4 En application du courriel d'instruction de la Chambre de première instance I, en
5 date du 4 Novembre 2011, la transcription est reclassifiée en public après que les
6 expurgations indiquées aient été appliquées comme instruit par la Chambre. Tous
7 les passages en « *huis clos » et « *huis clos partiel » sont maintenant disponibles au
8 public à l'exception des parties expurgées de la transcription.